

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

LUTRY

Séance du lundi 27 juin 2005
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 20h.00.

Y compris le Président, 68 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Suzanne Gabriel, Nathalie Gavin, Carole Gay, Anne-Laure Reymond, Catherine Rollandin
MM. Bruno Boldini, Charles Chappuis, Olivier Coste, Yvan Fabbiani, Bernard Hagin, Christian Paschoud, Pietro Rotolo, Nicolas Staehli, Jacques Wanzenried.

Absents Mme Marie-Hélène Groux
M. Emile Bonjour

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Avec l'accord des Conseillères et Conseillers, **le Président** modifie l'ordre du jour de la manière suivante :

1. Assermentation de **4** Conseillères

4. Dépôt de motions **et pétitions**

10. (nouveau) Election d'un membre à la commission des agrégations à la bourgeoisie

(La numérotation des autres points est modifiée en conséquence)

11. Discussion et votation sur les motions **et les pétitions** déposées au point 4

1. ASSERMENTATION DE QUATRE CONSEILLERES

En remplacement de MM. Cédric Bolomey (UDC), Roger Conod (libéral), Laurent Gay (radical), de Mme Aniko Dénériaz (libérale), **le Président** procède à l'assermentation de :
Mme Koraljka Bandack (UDC), domiciliée à la route des Monts 541, 1090 La Croix
Mme Anne Rudin-Turco (libérale), domiciliée à la route de Corsy 61, 1093 La Conversion
Mme Fabienne Froidevaux (radicale), domiciliée à la route de Taillepied 93, 1095 Lutry
Mme Magali Burdet (libérale), domiciliée au chemin des Champs 22, 1095 Lutry

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2005

Le procès-verbal est adopté tel que présenté, sans avis contraire,

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Représentations du Conseil par **le Président** :

- 22 avril, AG de la Société d'exploitation de l'hôtel du Rivage SA
- 7 avril, cérémonie de la Remise du Trophée PERL au palais de Beaulieu. Ce trophée récompense 3 projets d'entreprises innovantes
- 11 mai, AG de la Colonie de vacances de Lutry; un bénéfice remarquable de fr. 46'000.- a été versé à la Colonie par le comité de la Fête des vendanges; de plus, le club Rotary de Pully-Lavaux a annoncé un don de fr. 10'000.-
- 19 mai, avec Mme Yechouroun, réception des jeunes citoyens et des nouveaux habitants de la commune
- 27 mai, présentation des nouveaux locaux de la section des Samaritains, au chemin de la Péraulaz 9.
- 8 juin, AG du Forum des Conseils communaux, suivie d'une table ronde sur "les retombées économiques de Beaulieu pour la région".

Le 21 mai a eu lieu la sortie du Conseil communal. Seuls 39 conseillers et conseillères y ont participé. C'est dommage, car la visite de l'usine TRIDEL et d'un chantier du M2, conduite par M. Olivier Français, fut fort instructive.

4. DEPOT DE MOTIONS ET PETITIONS

Le Président donne lecture de la pétition signée par environ 90 habitants du Bourg de Lutry qui demandent de pouvoir accéder à leur domicile durant les périodes de restrictions de circulation, pour charger ou décharger leurs véhicules.

Il lit aussi la pétition rédigée sur le même sujet par une dizaine de commerçants du Bourg.

M. Philippe Pilet dépose également une motion intitulée "Motion sur la circulation routière dans le bourg de Lutry pendant la période estivale", dont la conclusion est la suivante : "Je demande à la Municipalité d'étudier et proposer une solution qui permette à tous les habitants du Bourg concernés par ces restrictions de circulation de pouvoir accéder sans contrainte à leur domicile, tous les jours de la semaine et à n'importe quel moment de la journée".

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1088/05 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY

Au pupitre, **Mme Claire Glauser**, remplaçant Mme Carol Gay-Hirt, présidente de la commission, lit le rapport, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales et sont bien intégrés et adaptés à nos moeurs, us et coutumes.

La discussion n'étant pas utilisée, elle est close. Le dépouillement des bulletins s'effectue tandis que l'ordre du jour se poursuit.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal de Lutry décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

SEMEDO Fernando, né le 17 mai 1955

son épouse SEMEDO Amelia, née De Oliveira Mendes, née le 23 mars 1965

son fils MENDES SEMEDO Pedro, né le 8 février 1991

son fils MENDES SEMEDO Fabrice, né le 30 août 1996

par 66 voix contre 0, 2 blancs sur 68 bulletins rentrés

FALL Caspar James, né le 7 janvier 1972

par 66 voix contre 0, 2 blancs sur 68 bulletins rentrés

MacCABE Aidan, né le 26 mars 1959

sa fille **MacCABE Elizaveta, née le 28 mars 1995**

par 67 voix contre 0, 1 blanc sur 68 bulletins rentrés

RUFFONI Joanne, née le 14 juin 1965

par 67 voix contre 0, 1 blanc sur 68 bulletins rentrés

ANDERSON Frank George, né le 12 avril 1939

par 66 voix contre 1, 1 blanc, sur 68 bulletins rentrés

SORRENTINO Felice Pio Rosario, né le 20 novembre 1965

son épouse **SORRENTINO Emma Helene, née le 29 janvier 1968**

sa fille **SORRENTINO Lisa Charlotte, née le 28 juillet 1994**

son fils **SORRENTINO Jesper Alexander, né le 27 juillet 1996**

son fils **SORRENTINO Oliver Luca, né le 10 mai 2001**

par 67 voix contre 0, 1 blanc sur 68 bulletins rentrés

KULCZYNSKI Mateusz, né le 11 mai 1982

par 67 voix contre 0, 1 blanc sur 68 bulletins rentrés

ceci conformément au règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Lutry.

6. COMPTES ET GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2004
 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE
 COMPTES DE L'EXERCICE 2004
 VOEUX ET RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Le Président ouvre la discussion sur les différents chapitres du **Rapport de gestion de la Municipalité.**

p.77 *Liste des bâtiments communaux*

M. André Kudelski souhaite avoir connaissance de l'estimation de la valeur vénale des biens-fonds, en plus de la valeur ECA. C'est utile pour se faire une idée des réserves latentes.

Réponse de **M. Willy Blondel**, Syndic : la demande n'est pas facile à satisfaire, mais la Municipalité va essayer.

p.39 *Etat du personnel au 31 décembre 2004 - Ecoles*

Il convient, selon la remarque de **M. Claude Weber**, d'indiquer la profession de chaque personne en toutes lettres.

Le Président ouvre la discussion sur le **Rapport de la Commission de gestion.**

p. 6 *Rapport de la sous-commission "Services industriels"*

M. Christian van Singer demande si le SESA (Service des eaux, sols et assainissement) est au courant de l'existence de la décharge privée de la Croix.

La réponse de la Municipalité est affirmative.

p.8 *Rapport de la sous-commission "Finances, écoles, feu, social"*

M. Christian van Singer demande si les véhicules utilisés pour les transports scolaires seront munis de filtres à particules (cancérogènes), s'agissant de moteurs diesel. Suite à la réponse négative de la Municipalité, il se réserve la possibilité de revenir prochainement sur cette question.

Le Président ouvre la discussion sur les "**Voeux de la commission de gestion 2005 pour l'exercice 2004**"

Voeu No 3 Sondage

Le groupe socialiste et Indépendants de gauche, par la voix de **M. Denis Aguet**, fait savoir qu'il trouve la réponse de la Municipalité insatisfaisante et qu'il reviendra sur le sujet.

Voeu No 7 APPEL - La Marelle

Pour **M. André Kudelski**, il est primordial que la Marelle soit gérée de manière rigoureuse; d'autre part, il faut que les tarifs pratiqués soient ceux du marché et ne deviennent pas dissuasifs, même pour des gens aisés.

Voeu No 10 Commissaire

M. Claude Weber exprime sa perplexité et se renseigne sur les motivations qui ont conduit la Commission à formuler ce voeu.

Réponse de **M. Jean-Michel Clerc**, président de la Commission de gestion : il faut le considérer comme une suite du voeu No 9. La commission constate que la police doit accomplir de nombreuses tâches administratives. Elle souhaite que les policiers soient le plus souvent possible sur le terrain. Le Commissaire en uniforme est un symbole d'autorité propre à éventuellement décourager les incivilités.

La discussion générale n'est pas utilisée, elle est close.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité (il y a 2 abstentions), soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2004 et de lui en donner décharge**
2. **de remercier la Municipalité pour la pertinence de sa gestion**
3. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, déclare que les comptes 2004 sont satisfaisants. Il rappelle 3 chiffres déterminants :

- 24.24%, l'augmentation de la valeur réelle de la facture sociale
- 7.98%, l'autofinancement de la Commune, en progression par rapport à 2003
- 32.78% l'augmentation de la valeur du point d'impôt pour la commune de Lutry en 5 ans.

Ce qui signifie que Lutry a la chance d'avoir d'excellents contribuables. En revanche, et c'est alarmant, elle continue à être pénalisée par l'accroissement incessant du report des charges sociales cantonales.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue, chapitre par chapitre.

p.18 Intérêts passifs

M. André Kudelski pose une double question :

- comment les intérêts variables et les intérêts fixes sont-ils répartis ? Concernant les intérêts fixes, quelle est la protection à long terme ?
- en cas d'augmentation de 1% des taux d'intérêt, quelle serait la répercussion sur la charge de la dette ?

Réponse de **M. Jacques-André Conne**, Conseiller municipal : la réponse figure à la p. 57. (Etat de la dette consolidée). Seuls les 2 premiers emprunts sont à taux variables. Le premier emprunt est maintenu pour des raisons historiques et le second sera vraisemblablement

remboursé avant la fin de l'année. La moyenne des taux d'intérêts fixes est de 2.76 %, ce qui est très bas.

Une augmentation de 1% représenterait un montant de fr. 250'000.- et la Municipalité suit cela de très près.

M. André Kudelski : d'ici 5 ans, les taux d'intérêts vont très probablement augmenter; la Commune a-t-elle prévu un certain nombre d'emprunts pour sécuriser les taux futurs ?

Réponse de **M. Christophe Gessner** : aujourd'hui, les coûts oscillent entre 2.65 et 3.15 pour des échéances échelonnées entre 2007 et 2014. Il est intéressant, et c'est le cas, d'avoir une certaine flexibilité pour les échéances pour bénéficier d'un taux moyen .

p.51 161.3658 *Subventions pour le développement du tourisme*

M. Christian van Singer, constatant que la subvention à Montreux-Vevey-Tourisme est trois fois supérieure à celle allouée à Lausanne Tourisme, se demande si les hôtes envoyés par Lausanne à l'hôtel du Rivage sont trois fois plus nombreux que les clients envoyés par Montreux.

Réponse de **M. Willy Blondel** : Lutry, qui est la plus grande commune de Lavaux, se doit d'être solidaire en participant au développement de la région à l'est. C'est une manière de soutenir la promotion touristique et l'économie viticole. La subvention est renouvelable d'année en année et nous sommes encore dans une période d'essai.

p.54 210.3301 *Défalcation sur impôts*

M. Christian van Singer désire connaître les causes d'une défalcation plus importante que prévue au budget.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : en 2004, il y a eu des dégrèvements dus à la double imposition des étrangers, ceci pour plusieurs années consécutives, qui ont été regroupées en 2004 sur décision cantonale.

p.75 435 *Parking de Corsy*

M. André Kudelski a constaté que les instructions quant à l'obligation de payer sa place au-delà de 19h00 ne sont pas assez claires et que la caisse n'est pas suffisamment éclairée.

p.114 579 *Colonie de vacances*

M. Erich Kaiser demande un renseignement à propos du dépassement de fr. 57'000.- consacrés à la réfection du chalet.

Réponse de **Mme Aude Savoy**, Conseillère municipale : la Municipalité a anticipé sur le budget de l'année prochaine, en procédant en une fois à la réfection de toutes les fenêtres.

p. 170 **M. Adalbert Martin** se réjouit de constater que pour la première fois en 20 ans, les charges de fonctionnement diminuent (-5.82 %).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. Christophe Gessner relit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Le Président soumet au vote des conseillers les comptes de l'exercice 2004.

Les comptes 2004 de la Bourse communale sont adoptés à l'unanimité (1 abstention)

Les comptes 2004 des Services industriels sont adoptés à l'unanimité (1 abstention).

Au nom de l'exécutif, **M. Willy Blondel** se réjouit que les comptes et la gestion aient été approuvés à la quasi-unanimité, il en remercie le Conseil. Cette année encore, l'esprit de groupe l'a emporté sur les clivages partisans, ce qui a permis à la commission de gestion de faire du bon travail.

Il remercie tout le personnel communal, ainsi que les chefs de service, pour la qualité de leurs prestations.

Le **Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2004 pour l'année 2003** ne suscite ni questions ni remarques de la part des Conseillers.

7. REPONSE A LA MOTION DE M. PASCAL METRAUX INVITANT LA MUNICIPALITE A ETUDIER LA POSSIBILITE DE METTRE EN PLACE DES CEINTURES DE SECURITE DANS LES BUS SCOLAIRES AINSI QUE DES SIEGES DANS LE SENS DE LA MARCHE ET DE CHIFFRER LES COUTS.

M. Pascal Métraux remercie la Municipalité pour sa réponse claire et détaillée.

Sur le même sujet, **M. Erich Kaiser** dépose une interpellation : le coût du transport des élèves passe de fr. 490'000.- en 2004, à fr. 600'000.-. Toutes les classes de 5ème et de 6ème sont concentrées à la Croix, qui est le collège le plus décentré. Il demande à la Municipalité une analyse des besoins des transports scolaires en prenant en considération :

- les aspects de santé physique et de sécurité des élèves
- les avantages et les inconvénients de centraliser toutes les classes de niveau secondaire dans un seul collège ou éventuellement deux
- si la centralisation de ces classes à un seul endroit apporte vraiment plus d'avantages que d'inconvénients, la possibilité de centraliser au collège le plus central pour pouvoir l'atteindre à pied, c'est à dire au collège des Pâles
- les coûts des différentes possibilités
- que peut-on apprendre de Pully qui, semble-t-il, n'a pas de transports scolaires ?

La Municipalité apportera sa réponse à l'interpellation Kaiser à la prochaine séance et répondra aussi à la question de **M. André Kudelski** concernant les offres des entreprises de transports écartées par la Municipalité.

8. REPONSE A LA MOTION DE M. PHILIPPE STEINER, INTITULEE "POUR UNE LIMITATION DE L'IMPLANTATION DES ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE".

M, Philippe Steiner remercie la Municipalité pour sa réponse. Il l'encourage vivement à éviter l'implantation de nouvelles antennes sur des bâtiments communaux, en particulier des bâtiments scolaires. C'est un **vœu**.

9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour remplacer M. Roger Conod., **M. Thierry Buche**, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **M. Pierre-Alain Patry**. Il est élu à l'unanimité.

10. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AGREGATIONS

Pour remplacer Mme Aniko Dénériaz, **M. Pierre-Alain Patry**, au nom du groupe libéral, propose la candidature de **M. Richard Pochon**. Il est élu à l'unanimité.

11. DISCUSSION ET VOTATION SUR LA MOTION ET LES PETITIONS DEPOSEES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Pour **M. Willy Blondel**, la circulation dans le Bourg pose des problèmes depuis de nombreuses années. La Municipalité réfléchit à l'élaboration d'un système qui convienne à chacun. Il encourage le Conseil à prendre la motion en considération, ce qui est accepté à l'unanimité (1 abstention).

La motion Pilet est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 477/2005

Fuite d'eau sur le chauffage à distance du Château

No 478

Route du Landar - RC 770b

Route des Monts-de-Lavaux - RC 773c

Modification des vitesses autorisées

M. Christian van Singer estime qu'une limitation à 50 km/h est aussi nécessaire sur la route de Lavaux. Pour les bordiers, c'est important car une diminution de 10 km/h de la vitesse diminue le bruit et la pollution. Il est soutenu par **M. Adalbert Martin** qui relève que Lutry est de plus en plus victime de nuisances diverses (bruit, pollution, poussière) .

Réponse de **Mme Aude Savoy** : contrairement à Pully et Paudex, la Municipalité n'a pas l'intention de diminuer la vitesse. La largeur de la route de Lavaux sur le territoire de la commune est suffisante pour permettre 60 km/h.; de plus les sorties d'immeubles sont relativement peu nombreuses.

M. Félix Paschoud s'exprime en tant que riverain de la route de Lavaux. Il appuie la Municipalité. Maintenir la vitesse à 60 km/h est aussi, selon lui, une façon d'annoncer que l'automobiliste sort de l'agglomération lausannoise pour entrer dans la région de Lavaux.

M. André Kudelski est d'accord; il faut éviter de tout standardiser et de déresponsabiliser l'automobiliste.

No 479

Elections communales du printemps 2006

No 480

Démolition de la ferme Est d'Echerins

No 481

Extension du réseau de gaz naturel sur Lutry

Communication orale de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Conseiller municipal, concernant la gestion de l'hôtel du Rivage.

Le bâtiment de l'hôtel est propriété communale. La gestion en est confiée à une société anonyme, dont le conseil d'administration est présidé par M. Schlaeppli. Y siègent également MM. Willy Blondel et Guy-Philippe Bolay, ainsi que deux membres extérieurs, professionnels de l'hôtellerie.

L'exercice 2004 est très satisfaisant. Le bénéfice après amortissement se monte à fr. 92'000.-. Le résultat d'exploitation est de fr. 258'000.-. Le chiffre d'affaires est de fr. 2'830'000 et nous espérons passer la barre des 3 mio en 2005.

Comme la société anonyme appartient à la Commune et qu'elle est dans un bâtiment communal, elle doit payer un loyer à la Commune, fixé en pour cent du chiffre d'affaires, soit pour cette année, fr. 298'000.- qui sont rentrés dans la caisse communale.

Quelques rénovations intérieures ont été réalisées en 2004, en particulier, la nouvelle climatisation, votée dans le cadre du budget.

Préavis pour la séance du 7 novembre 2005 (la séance du 3 octobre est supprimée)

Arrêté d'imposition pour l'année 2006

Aménagement d'une salle polyvalente dans le local du pressoir du Château de Lutry

Extension du réseau du gaz naturel sur Lutry

Le Président revient sur la communication municipale No 479 concernant les élections du printemps 2006, qui annonce que "pour notre commune, tant le mode d'élection, le nombre de conseillers communaux que celui de la municipalité correspondent aux nouvelles dispositions légales; le statu quo étant admis par le bureau du Conseil, qui a effectué un sondage auprès des groupes politiques, il n'y a donc pas lieu pour la Municipalité de déposer un préavis".

Etant donné que la décision de maintenir le statu quo est soumise au référendum populaire, il demande au Conseil de se prononcer sur les 3 questions suivantes, qui seront affichées au pilier public :

1. de maintenir le système de vote à la proportionnelle; (accepté à une évidente majorité, 3 avis contraires, 1 abstention)
2. de maintenir inchangé le nombre des membres du Conseil communal, fixé à 85; (accepté à une évidente majorité, 3 avis contraires, 7 abstentions)
3. de maintenir inchangé le nombre des Conseillers municipaux, fixé à 5. (accepté à l'unanimité, 1 abstention).

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Pierre Bonjour formule un double **voeu** en relation avec la construction du centre COOP en Crochet :

- créer une zone 30 km/h dans le quartier "Culturaz - Voisinand - Av. de la Gare" à mettre en service en même temps que les nouveaux aménagements routiers du centre COOP;
- faciliter et améliorer le passage des piétons entre le Bourg et le centre COOP.

Réponse de M. Willy Blondel : le Conseil sera tenu au courant des futurs développements au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

M. Michel Reigner se préoccupe de la sécurité des piétons au débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit. Vu le développement constant du quartier "Culturaz, route de Savuit, Plantaz et gare CFF", il demande par un **voeu** à la Municipalité de bien vouloir étudier et mettre en place les mesures de sécurité qui s'imposent.

Réponse de M. Willy Blondel : ce voeu est pertinent car le carrefour est très dangereux. La Municipalité prendra des mesures dans les plus brefs délais.

M. Michel Reigner interpelle la Municipalité concernant les rejets qui se déversent dans les cours d'eau de notre commune. Certains de ces rejets montrent encore des signes de pollution, malgré la mise en garde de l'Association pour la Sauvegarde du Léman. Les habitants de la commune demandent à être informés sur les suites données à ce dossier.

Réponse de M. Willy Blondel : la Municipalité répondra par une communication municipale.

Mme Nicole Dentan Grange demande que le ralentisseur de circulation prévu au milieu du village de Savuit soit enfin réalisé.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : nous avons mandaté Transitec pour avoir un relevé précis des vitesses pratiquées et décider du meilleur moyen de ralentir la vitesse. Cette décision interviendra tout prochainement.

Suite à la mise à l'enquête de la modification du plan de quartier de Fénix nord (avec accroissement du CUS), **M. André Kudelski** demande si une étude d'impact sur le trafic sur le chemin de Petit-Bochat a été faite.

Réponse de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli : le chemin de Petit-Bochat est situé en zone 30 et il est tout à fait possible de prendre d'autres mesures pour ralentir le trafic si nécessaire.

M. André Kudelski fait remarquer que c'est le croisement des véhicules qui est problématique, vu l'étroitesse de ce chemin.

M. Claude Weber déplore que le sens unique pour cause de travaux ne soit pas respecté par les automobilistes au Voisinand. Il craint que cela ne soit une préfiguration de ce qui pourrait se passer avec le développement du secteur de Crochet. Il souhaite une présence policière accrue.

M. Gaston Asper suggère d'annoncer le sens unique déjà à la sortie de Savuit, pour inciter les automobilistes à emprunter la route de Savuit au lieu de la route de Crochet.

Dans le cadre de la réfection de la salle de gymnastique et de spectacle du collège du Grand-Pont, **M. Dominique Roulet** souhaite que la Municipalité envisage dès maintenant la pose d'une barre au plafond servant de support à des projecteurs, nécessaires à l'éclairage professionnel requis par certains spectacles.

Réponse de Mme Aude Savoy : l'éclairage scénique fera l'objet d'une réflexion ultérieure, de toutes façons le plafond de la salle ne sera pas refait.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h15.

La prochaine séance est fixée au 7 novembre 2005.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun